



Compte-rendu de la Commission Travaux du 24 juin 2023

Présents : Sylvaine, Pascal, David, Jean-Paul, Gilbert, Fabien et Éric.
Jean-Paul était excusé.
M Converset et Matern étaient invités

- Arbres sur les parkings suite au passage du jury 4 fleurs :

2 ou 3 arbres seront plantés au milieu du parking de l'école et un au centre de la cour.

- Voie cyclable sur la départementale 16.

Un devis est demandé à l'entreprise Hory pour supprimer les bordures de trottoir à 3 endroits.

- Viabilisation concernant les deux bâtiments PMR de la rue du stade :

Ils seront effectués dans les 6 semaines qui arrivent.

- Accès vers chez Fabien par les agriculteurs Boilloux.

Deux devis seront demandés : un avec tubage et un autre avec un empierrage.

- Enfouissement du réseau électrique rue de la Grande Goutte et rue du Paquot en 2023 :

à valider par le CM pour le SIED. Travaux prévus pour 2024.

- Sécurité routière sur la D16

* Options ralentisseurs:

Contact effectué avec le responsable de la voirie à Héricourt.

Ils ont un marché à bon de commande et ont installé les ralentisseurs béton devant l'hôpital Bretegnier.

- Coût estimé de 7 000 € HT pose comprise pour les deux demi ralentisseurs sur les deux moitiés de chaussée.

- Prévoir la signalisation en plus. Gilbert contactera l'entreprise qui travaille pour Héricourt.

Pour ce dispositif, il faut un arrêté de voirie ainsi qu'une autorisation de la part du département. Les ralentisseurs en plastique ne sont plus autorisés.

Avantage avec ce dispositif béton :

- les camions de par leur écartement peuvent le prendre sans risque. C'est peut-être la même chose avec les tracteurs des agriculteurs.

Concernant le département, contacter l'unité technique de Lure.

Au moment des travaux, il faut une permission de voirie et remplir un formulaire. Ce document a été envoyé par mail.

Si on souhaite plus renseignements plus techniques et des conseils, contacter Monsieur More. Eric le contactera.

La responsable administrative du département est Madame Méotti.

Pour espérer obtenir des subventions, il y a un dossier à constituer.

Les montants proviennent des amendes de police.

On peut espérer avoir des subventions sur un montant maximum de 15 000 €

Le taux est généralement de l'ordre de 20 %.

Question à se poser:

Où installe-t-on des ralentisseurs et combien en installe-t-on?

La commission se rend sur le terrain et décide d'en installer 4.

1 à chaque entrée des zones 30 km/h.

1 à chaque entrée du village au niveau des abris-bus vers les passages pour piétons.

*** Option radar :**

Après renseignement auprès du Maire de Bourguignon (25), il s'agissait d'une initiative départementale du 25 en collaboration avec l'État sur une expérimentation qui fonctionne toujours.

En France, ce dispositif de radars urbains n'existe actuellement que pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants donc rien en Haute-Saône !

Cette option est donc abandonnée.

Mme FRANCOIS (DDT de Lure) a proposé à la commune d'expérimenter un dispositif de 5 compteurs pour évaluer vitesse et nombre de passages.

Elle peut venir nous les installer durant 1 semaine et donner ensuite les statistiques.

Proposition acceptée par la commission. Eric contactera la DDT.

Fin de la réunion.